



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 03537

Numéro SIREN : 652 035 379

Nom ou dénomination : TONG YEN

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2017 sous le numéro de dépôt 115499



1712056201

DATE DEPOT : 2017-11-17
NUMERO DE DEPOT : 2017R115499
N° GESTION : 1965B03537
N° SIREN : 652035379
DENOMINATION : TONG YEN
ADRESSE : 1 BIS RUE JEAN MERMOZ 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2017/11/17
TYPE D'ACTE : TRAITE
NATURE D'ACTE : PROJET DE FUSION

TA-QR du 17/11/17

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels d'exercice :

17 NOV. 2017

PROJET DE FUSION

Sous le N° :

1365803537

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Tong Yen, société par actions simplifiée au capital de 65.172,25 euros, dont le siège social est situé 1 bis, rue Jean Mermoz, 75008 Paris et le numéro unique d'identification est le 652 035 379 RCS Paris, représentée par Black Code, société par actions simplifiée au capital de 415.248,40 euros, dont le siège social est situé 13, rue Vivienne, 75002 Paris et le numéro unique d'identification est le 534 133 947 RCS Paris (« *BC* ») elle-même représentée par Monsieur Romain Costa, dûment habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « *Tong Yen* » ou la « *Société Absorbante* »,

D'UNE PART

ET :

TY Holding, société par actions simplifiée au capital de 5.300 euros, dont le siège social est situé 13, rue Vivienne, 75002 Paris et le numéro unique d'identification est le 802 604 082 RCS Paris, représentée par Black Code, société par actions simplifiée au capital de 415.248,40 euros, dont le siège social est situé 13, rue Vivienne, 75002 Paris et le numéro unique d'identification est le 534 133 947 RCS Paris (« *BC* ») elle-même représentée par Monsieur Romain Costa, dûment habilité aux fins des présentes ;

Ci-après dénommée « *TY Holding* » ou la « *Société Absorbée* »,

D'AUTRE PART

La Société Absorbante et la Société Absorbée étant ci-après désignées, individuellement, une ou la « *Partie* » et collectivement, les « *Parties* » ou les « *Sociétés Intéressées* »

IL A ETE DECLARE ET ARRETE CE QUI SUI

**en vue de réaliser la fusion de TY Holding par voie
d'absorption par Tong Yen**

SECTION I

- CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES -
- MOTIFS ET BUT DE LA FUSION -
- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION -
- DATE D'EFFET DE LA FUSION -
- METHODES D'EVALUATION -

**ARTICLE I CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT
ENTRE ELLES**

I.1 Constitution - Capital - Valeurs mobilières - Objet

a) TY HOLDING (Société Absorbée)

Tong Yen Holding est une société par actions simplifiée au capital de 5.300 euros divisé en 5.300 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

Tong Yen Holding a pour objet :

- la création, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement et fonds de commerce de restauration, bar, brasserie sous leurs formes ainsi que de vente à emporter ;
- la gestion, l'exploitation directe ou indirecte, la concession de franchise ou de marque portant sur lesdits établissements ;
- la maîtrise d'œuvre, la formation du personnel et l'assistance technique relative à la création et à l'exploitation desdits établissements ;
- l'achat et la vente de tout matériel d'exploitation ;
- la commercialisation et la promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, d'achat de fonds de commerce, de fusion, alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous bien ou droits ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

TY Holding ne fait pas d'offre au public, n'a pas émis d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote, ni de certificats d'investissement, ni de parts de fondateurs, ni d'obligations, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

b) TONG YEN (Société Absorbante)

Tong Yen est une société par actions simplifiée au capital de 65.172,25 euros divisé en 2.817.000 actions ordinaires et 2.000.000 actions de préférence dites « ADP₂₀₁₇ », entièrement libérées.

Tong Yen a pour objet :

- la création, l'acquisition, l'exploitation, la mise ou la prise en location-gérance et la vente de tout fonds de commerce de café, bar, brasserie, restaurant, hôtel ;
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, même en participation, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de concourir à la réalisation de l'objet social, pouvant faciliter l'extension ou le développement de cet objet, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou d'alliance avec toutes sociétés ou groupement d'intérêt économique.

Tong Yen ne fait pas d'offre au public, n'a pas émis d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote, ni de certificats d'investissement, ni de parts de fondateurs, ni d'obligations, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

1.2 Liens entre les deux sociétés

Les Sociétés Intéressées ont pour dirigeant commun BC, qui occupe les fonctions de président au sein de TY Holding et au sein de Tong Yen.

La Société Absorbante ne détient aucun titre de capital de la Société Absorbée. La Société Absorbée détient 2.816.999 actions ordinaires de la Société Absorbante, représentant 58,48% du capital social et des droits de vote de la Société Absorbante.

La Société Absorbée ne détient aucune de ses propres actions.

ARTICLE 2 MOTIFS ET BUT DE LA FUSION

La présente opération concerne l'absorption par voie de fusion de TY Holding par Tong Yen, aux conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

Cette fusion s'inscrit dans le cadre de la simplification du groupe Black Code dont Tong Yen et TY Holding font partie.

En outre, l'objectif est de pouvoir intégrer au sein de Tong Yen les activités de TY Holding, afin qu'elles contribuent pleinement à la poursuite de la croissance des activités de Tong Yen. La volonté de Tong Yen étant de poursuivre le développement des activités de TY Holding et de profiter de cette fusion pour accélérer son développement. La fusion proposée regrouperait ainsi en une seule entité les activités de TY Holding et de Tong Yen.

En conséquence, cette fusion, opération interne de restructuration du groupe Black Code, entraînera la disparition de TY Holding.

Il est précisé que dans le cadre de la simplification du groupe Black Code, Tong Yen a procédé ce jour à la signature de deux autres traités de fusion relatifs aux opérations de fusion suivantes :

- fusion simplifiée de la société L'Obélisque (société absorbée et filiale à 100% de Tong Yen) dans Tong Yen (société absorbante) ; et
- fusion-absorption de la société 9 Mont Thabor (société absorbée) dans Tong Yen (société absorbante).

La fusion objet des présentes et les opérations de fusion précitées seront réalisées de manière concomitante, à la date de la décision de la collectivité des associés de Tong Yen qui constatera ou décidera la réalisation des opérations de fusion précitées ainsi que, le cas échéant, les augmentations de capital social corrélatives de Tong Yen.

ARTICLE 3 COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les conditions de l'opération ont été établies par les deux Parties sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2016, date de clôture de leur dernier exercice social, étant précisé que pour les besoins de la détermination des parités, la valeur réelle des Sociétés Intéressées a été établie sur la base de situations intermédiaires arrêtées au 30 septembre 2017.

Les comptes de TY Holding ont été approuvés par l'assemblée générale du 22 juin 2017. Ils figurent en **Annexe 1** à la présente convention.

Les comptes de Tong Yen ont été approuvés par l'assemblée générale du 30 juin 2017. Ils figurent en **Annexe 2** à la présente convention.

ARTICLE 4 DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations, tant actives que passives, réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme accomplies par la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

ARTICLE 5 METHODES D'EVALUATION UTILISEES

5.1 Modalités générales de l'opération

La fusion sera réalisée conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce et, spécialement, des articles L. 236-8 à L. 236-15 sur renvoi de l'article L. 227-1 alinéa 3 du Code de commerce, les sociétés participantes étant des sociétés par actions simplifiées.

La Société Absorbée apportera, dans les conditions du présent traité, l'intégralité des éléments composant son actif et des engagements hors bilan, à la Société Absorbante, même si certains des éléments et engagements avaient été omis dans la désignation des apports. La Société Absorbante prendra en charge la totalité des passifs de la Société Absorbée.

En contrepartie de cet apport, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social par création d'actions nouvelles devant être attribuées aux associés de la Société Absorbée.

Par décisions unanimes du 11 octobre 2017, les associés des sociétés intéressées à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, ont écarté l'intervention d'un commissaire à la fusion et ont désigné en qualité de commissaire aux apports Parex Audit, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 88, rue de Courcelles, 75008 Paris et le numéro unique d'identification est le 530 397 975 RCS Paris, avec la mission notamment d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport-fusion et des avantages particuliers éventuellement transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

5.2 Méthode d'évaluation du patrimoine transmis

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif de TY Holding seront apportés, conformément à la réglementation comptable, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2016, étant précisé que l'actif immobilisé est évalué sur la base des valeurs brutes avec déduction des amortissements.

5.3 Motifs et choix des rapports d'échange des droits sociaux

Pour les besoins de la détermination de la parité d'échange, la Société Absorbée et la Société Absorbante ont été valorisées conformément à l'Annexe 3 des présentes. Le rapport d'échange des droits sociaux a été déterminé sur la base des valorisations de la Société Absorbante et de la Société Absorbée telle que détaillées en Annexe 3.

Le Président de la Société Absorbée et le Président de la Société Absorbante ont considéré que le choix de ce rapport d'échange avait pour résultat de procurer une rémunération équitable aux associés de la Société Absorbée.

5.4 Constitution d'une prime de fusion

La différence éventuelle entre le montant de l'augmentation du capital social de la Société Absorbante et l'actif net à transmettre donnera lieu à la constitution d'une prime de fusion dans les comptes de la Société Absorbante.

SECTION II

PATRIMOINE A TRANSMETTRE A TITRE DE FUSION PAR TY HOLDING

ARTICLE 6 DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

TY Holding transmet à Tong Yen, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif), droits et obligations, sans exception ni réserve, qui constituent son patrimoine au 31 décembre 2016.

A la date de référence choisie d'un commun accord entre les Parties pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la Société Absorbée consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération de fusion.

6.1 Actif dont la transmission est prévue

L'actif transmis comprend :

	<u>Valeur Brute</u> <i>en euros</i>	<u>Valeur nette comptable</u> <i>en euros</i>
Actif immobilisé		
<i>Autres participations</i>	2.078.582	2.078.582
Actif circulant		

<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaires</i>	41.916	41.916
<i>Autres</i>	69.868	69.868
<i>Disponibilités</i>	3.270	3.270
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5.935	5.935
TOTAL	2.199.570	2.199.570

6.2 Passif dont la transmission est prévue

En conséquence de l'absorption de TY Holding par Tong Yen, cette dernière prendra en charge et acquittera au lieu et place de TY Holding la totalité du passif figurant dans les comptes sociaux de TY Holding au 31 décembre 2016 et dont le montant est indiqué ci-après.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa précédent, le passif de la Société Absorbée, au 31 décembre 2016 ressort à :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
<i>Emprunts</i>	626.602 €
Emprunts et dettes financières diverses	
<i>Divers</i>	1.114 €
<i>Associés</i>	1.059.478 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11.847 €
TOTAL	1.699.042 €

Le représentant de la Société Absorbée, agissant *ès qualités*, certifie que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables au 31 décembre 2016 est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif non enregistré ou engagements hors bilan à cette date.

6.3 Actif net dont la transmission est prévue

Le total de l'actif net dont la transmission est prévue ressort à :

- Montant total de l'actif de la Société Absorbée :	2.199.570 €
- Montant du passif de la Société Absorbée :	1.699.042 €
Soit un montant total d'actif net transmis de	500.528 €

ARTICLE 7 CHARGES ET CONDITIONS

7.1 En ce qui concerne Tong Yen

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de Tong Yen oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- i. Tong Yen prendra les biens et droits, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit ;
- ii. Tong Yen exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme TY Holding aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de TY Holding ;
- iii. Tong Yen se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls ;
- iv. Tong Yen sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de TY Holding ;
- v. Tong Yen supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion ;
- vi. Tong Yen aura, le cas échéant, seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux ;
- vii. Tong Yen sera tenue d'acquitter la totalité du passif de TY Holding dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- viii. Tong Yen sera substituée à la Société Absorbée dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, devant toutes juridictions ;
- ix. Tong Yen continuant l'activité de TY Holding, le statut du personnel de cette dernière ne sera pas modifié du fait de la fusion, conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, Tong Yen étant par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, subrogée, purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail existants au jour de la réalisation définitive de la fusion.

7.2 En ce qui concerne TY Holding

La Société Absorbée est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

- i. les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte ;
- ii. le représentant de TY Holding s'oblige, ès qualités, à fournir à Tong Yen tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de Tong Yen, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs du présent apport et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement ;

- iii. le représentant de TY Holding, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à Tong Yen aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant ;
- iv. le représentant de TY Holding oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à Tong Yen d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à TY Holding.

7.3 Conditions suspensives

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- (a) Le vote par la collectivité des associés de la Société Absorbante et la réalisation définitive, préalablement à l'approbation de l'opération de fusion objet des présentes visée au paragraphe (c) ci-dessous, d'une augmentation de capital social de la Société Absorbante, d'un montant de 1,76 euro par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, par voie d'élévation de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante de 0,01352963462 euro à 0,01353 euro,
- (b) L'approbation par les associés de la Société Absorbée des présentes, de l'apport et de la rémunération qui y est convenue, de la réalisation définitive de la fusion, et de sa dissolution sans liquidation du fait et au jour de la réalisation définitive de la fusion,
- (c) L'approbation par les associés de la Société Absorbante des présentes, de l'apport et de la rémunération qui y est convenue, de la réalisation de l'augmentation de son capital social, de la réalisation définitive de la fusion, et de la dissolution sans liquidation, en conséquence, de la Société Absorbée,
- (d) L'approbation par les associés de la Société Absorbante d'une résolution visant à modifier l'article 19.4 des statuts de la Société Absorbante de la manière suivante : « *La validité des décisions collectives est subordonnée à la participation (directe ou par l'intermédiaire de mandataire) aux délibérations ou, le cas échéant, à la consultation écrite, d'associés possédant au moins, sur première et sur seconde convocation, quatre-vingt pour cent (80%) des actions disposant du droit de vote. Aucune condition de quorum n'est requise sur troisième convocation.* »,
- (e) La conclusion par les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée d'un avenant au protocole d'investissement conclu entre les associés de la Société Absorbée le 16 mai 2017,

- (f) L'absence de distributions par la Société Absorbée de quelque nature que ce soit (en ce compris tout compte de prime d'émission ou de réserves),
- (g) L'absence de conclusion par la Société Absorbée de toute convention susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce.

La réalisation des conditions suspensives visées aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

ARTICLE 8 DISPOSITIONS D'ORDRE FISCAL

8.1 Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte de l'article 4 ci-avant, la fusion prend effet, sur le plan comptable comme sur le plan fiscal, le 1^{er} janvier 2017. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de TY Holding, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, Tong Yen s'engage à :

- reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition avait été différée chez TY Holding et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- se substituer à TY Holding pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession d'immobilisations non amortissables, ou assimilées en application des dispositions du 6 et du 5 de l'article 210 A du Code général des impôts, qui leur sont apportées par TY Holding, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de TY Holding ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables apportés par TY Holding et transmis par cette dernière ; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions de l'article 210 A, 3, d précité, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession (la cession s'entendant de toute opération de vente, apport, mise au rebut, etc.) ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de TY Holding ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de TY Holding ;
- poursuivre la réintégration échelonnée des subventions d'équipement finançant des

immobilisations apportées par TY Holding, conformément aux dispositions de l'article 42 *septies* du Code général des impôts.

Les Sociétés Intéressées s'engagent expressément à joindre à leur déclarations, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 *septies* du Code général des impôts.

Tong Yen s'engage à joindre l'état de suivi de l'article 54 *septies* du Code général des impôts à la déclaration de résultat de l'exercice de la fusion et des exercices suivants tant qu'il existera au titre de l'opération concernée des éléments auxquels est attaché un sursis d'imposition.

Tong Yen s'engage à tenir à la disposition de l'administration fiscale le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actifs non amortissables ayant donné lieu à report d'imposition prévu à l'article 54 *septies* du Code général des impôts.

Conformément à l'article 201 du Code Général des Impôts, Tong Yen s'engage pour le compte de TY Holding à :

- aviser le service des impôts des entreprises dont dépend TY Holding, par courrier recommandé avec accusé de réception, de la cessation de l'activité de cette dernière dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la première publication de la fusion dans un journal d'annonces légales¹ ;
- déposer une déclaration de résultat du dernier exercice clos auprès de ce même centre des impôts dans les soixante (60) jours suivant la date de réalisation de la fusion.

Enfin, Tong Yen déclare se substituer à tous les engagements qu'aurait pu prendre TY Holding à l'occasion d'opérations de fusion, d'apports partiels d'actifs ou de dissolution sans liquidation soumis aux dispositions des articles 210 A à 210 C du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

8.2 Taxe sur la valeur ajoutée

Conformément à l'article 257 bis du Code général des impôts, la transmission de l'ensemble du patrimoine de TY Holding à Tong Yen envisagée au présent traité sera exemptée de TVA dans la mesure où :

- cet apport emportera transmission d'une universalité de biens au profit de Tong Yen ;
- TY Holding est redevable de la TVA ; et
- Tong Yen sera redevable de la TVA.

Cette dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité de patrimoine transmise, et ce quelle que soit leur nature, à savoir :

- aux transferts de marchandises neuves et d'autres biens détenus en stocks ;
- aux transferts de biens mobiliers corporels d'investissement, qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de la TVA ;
- aux transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement.

Tong Yen s'engage à :

¹ CGI, article 201, 1°

- continuer la personne de TY Holding et à vendre sous le régime de la TVA les valeurs d'exploitation reçues par elle ;
- procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II du Code général des impôts.

Tong Yen pourra demander le remboursement du crédit de TVA déductible dont est titulaire TY Holding à condition d'adresser au service des impôts une déclaration en double exemplaire, faisant référence au présent acte et précisant le montant de taxe transférée le cas échéant.

A ce titre, TY Holding et Tong Yen mentionneront sur leur déclaration de TVA souscrite au titre de la période de réalisation de la fusion le montant total hors taxe de la transmission sur la ligne « *Autres opérations non imposables* ».

8.3 Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les Parties constatent que la présente fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, relève des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et donnera donc lieu au paiement du seul droit fixe de 375 euros.

8.4 Subrogation générale

De façon générale, Tong Yen s'engage à se substituer purement et simplement à TY Holding dans l'ensemble de ses droits et obligations pour assurer le paiement de toutes cotisations, impôts ou taxes restant éventuellement dus par cette dernière au jour de la dissolution que ce soit en matière d'impôts directs, de TVA ou d'enregistrement.

SECTION III

- REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE -
- RAPPORT D'ECCHANGE -
- PRIME DE FUSION -

ARTICLE 9 RAPPORT D'ECCHANGE - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Afin de faciliter l'opération de fusion objet des présentes, il sera proposé à la collectivité des associés de la Société Absorbante, préalablement à l'approbation par la collectivité des associés de la Société Absorbante de l'opération de fusion objet des présentes, d'augmenter la valeur nominale des actions de la Société Absorbante afin de la faire passer de 0,01352963462 euro à 0,01353 euro et pour cela, de décider d'augmenter le capital social de la Société Absorbante d'un montant de 1,76 euro par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pour le porter de 65.172,25 euros à 65.174,01 euros.

Par conséquent, il est précisé que le montant de l'augmentation de capital social de la Société Absorbante destinée à rémunérer l'apport-fusion et de la prime de fusion correspondante prévus ci-dessous sont calculés en tenant compte de l'augmentation de capital visée au paragraphe précédent, soit sur la base d'un capital social de la Société Absorbante de 65.174,01 euros, divisé en 4.817.000 actions de 0,01353 de valeur nominale chacune.

9.1 Rapport d'échange

Dans le but de déterminer la valeur réelle de chaque action de la Société Absorbante et de chaque action de la Société Absorbée, chacune des deux sociétés a fait l'objet d'une évaluation.

Il ressort de cette évaluation :

- que la valeur de chaque action de la Société Absorbante est de 1,03 euro ;
- que la valeur de chaque action de la Société Absorbée est de 337,88 euros ;

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux, dont les modalités de calcul figurent en Annexe 3, est de 328,0388 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée.

Pour rémunérer l'apport-fusion, la Société Absorbante devra donc créer un nombre d'actions ordinaires égal à 1.738.605,64 arrondi à 1.738.605.

9.2 Augmentation de capital

La Société Absorbante procédera en conséquence à une augmentation de son capital social de 23.523,32565 euros, pour le porter de 65.174,01 euros à 88.697,33565 euros.

Il sera divisé en 6.555.605 actions de 0,01353 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les 1.738.605 actions ordinaires nouvelles d'un nominal de 0,01353 euro chacune, qui seront émises par la Société Absorbante, à titre d'augmentation de capital, seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Absorbante.

Ces 1.738.605 actions seront également entièrement assimilées aux actions ordinaires composant actuellement le capital de la Société Absorbante, notamment en ce qui concerne le bénéfice de toutes exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales ; elles jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, laquelle résultera de l'approbation de l'apport par la dernière décision des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

9.3 Montant prévu de la prime de fusion

La différence entre le montant de l'actif net apporté,

500.528 euros

et la valeur nominale des actions créées au titre de la fusion, correspondant au montant de l'augmentation de capital,

23.523,32565 euros

Soit

477.004,6744 euros

constitue une prime de fusion qui sera comptabilisée au passif du bilan, dans les capitaux propres, au compte Prime de Fusion.

9.4 Comptabilisation de l'apport

L'actif net apporté par la Société Absorbée sera comptabilisé au passif du bilan de la Société Absorbante de la façon suivante :

- Capital social	+ 23523.32565
- Prime de fusion	+ 477.004,6744 €
- Actif net rémunéré	----- 500.528 €

9.4 Réduction de capital

TY Holding détenant 2.816.999 actions ordinaires de Tong Yen, il conviendra de procéder, postérieurement à l'augmentation de capital précitée, à une réduction du capital social de Tong Yen afin d'annuler les actions émises par Tong Yen dans le cadre de la fusion en échange des 2.816.999 actions ordinaires de Tong Yen détenues par TY Holding.

SECTION IV

- DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE - - DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES -

ARTICLE 10 DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE LIQUIDATION

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue des décisions à caractère extraordinaire des associés de la Société Absorbante au cours desquelles la réalisation de la fusion sera constatée.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

ARTICLE 11 DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

Tous pouvoirs sont conférés à BC à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence, de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

SECTION V

DECLARATIONS DIVERSES

ARTICLE 12 DECLARATION FAITE AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

BC, agissant en qualité de président de la Société Absorbée et au nom de la Société Absorbée, déclare qu'il sera proposé à la collectivité des associés de la Société Absorbée d'approuver la fusion absorption de la Société Absorbée.

ARTICLE 13 DECLARATION FAITE AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBANTE

BC, agissant en qualité de président de la Société Absorbante, et au nom de la Société Absorbante, déclare qu'il sera proposé à la collectivité des associés de la Société Absorbante d'approuver la fusion absorption de la Société Absorbée.

SECTION VI

REALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion est notamment conclu sous la condition suspensive de l'approbation par la collectivité des associés de chacune des Parties de la fusion décrite au présent projet de fusion.

En conséquence, la fusion ne deviendra définitive qu'au jour de la réalisation de cette condition.

Si cette condition n'était pas accomplie le 31 décembre 2017, le présent projet de fusion serait considéré comme nul et non avenue sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

SECTION VII

- FORMALITES DE PUBLICITE - FRAIS ET DROITS - - ELECTION DE DOMICILE - - POUVOIRS POUR LES FORMALITES -

ARTICLE 14 FORMALITE DE PUBLICITE

Le présent projet de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la date à laquelle la collectivité des associés de la Société Absorbante et la collectivité des associés de la Société Absorbée seront appelées à statuer sur ce projet. Les oppositions seront le cas échéant portées devant le tribunal compétent qui en règlera le sort.

ARTICLE 15 FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la Société Absorbante.

ARTICLE 16 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile au siège de la Société Absorbante.

ARTICLE 17 POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera.

SECTION VIII

ANNEXES AU PROJET DE FUSION

Le présent projet de fusion comporte les annexes ci-après :

- Annexe 1** : Comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2016
Annexe 2 : Comptes de la Société Absorbante au 31 décembre 2016
Annexe 3 : Méthode de valorisation utilisée pour les besoins du calcul de la parité d'échange

Fait à Paris
Le 17 novembre 2017

En quatre (4) exemplaires originaux



Tong Yen
Société Absorbante
Par : Black Code
Par : Romain Costa



Tong Yen Holding
Société Absorbée
Par : Black Code
Par : Romain Costa

SAS TY HOLDING

13 RUE VIVIENNE

75002 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Certifié conforme à l'original
AV

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 078 582		2 078 582	94,50	2 078 582	97,68
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 078 582		2 078 582	94,50	2 078 582	97,68
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					705	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 916		41 916	1,91	39 849	1,87
. Autres	69 868		69 868	3,18		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 270		3 270	0,15	1 501	0,07
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	115 054		115 054	5,23	42 055	1,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	5 935		5 935	0,27	7 282	0,34
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 199 570		2 199 570	100,00	2 127 918	100,00

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 300)	5 300	0,24	5 300	0,25
Primas d'émission, de fusion, d'apport ...	683 700	31,08	683 700	32,13
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-161 693	-7,34	-59 837	-2,89
Résultat de l'exercice	-119 806	-5,44	-101 856	-4,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	93 028	4,23	54 592	2,57
TOTAL (I)	500 528	22,78	581 898	27,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	626 602	28,49	753 054	35,39
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 114	0,05		
. Associés	1 059 478	48,17	748 975	35,20
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 847	0,54	3 990	0,19
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres Impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			40 000	1,88
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 699 042	77,24	1 548 020	72,85
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 199 570	100,00	2 127 918	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					1	100,00	-1	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)					1	100,00	-1	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			11 621		7 632	N/S	3 989	52,27
Impôts, taxes et versements assimilés			67		67	N/S		0,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 347		1 347	N/S		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges					1	100,00	-1	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)			13 035		9 047	N/S	3 988	44,68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-13 035		-9 047	N/S	-3 988	-44,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			68 336		54 374	N/S	13 962	25,69
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			68 336		54 374	N/S	13 962	25,69
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-68 336		-54 374	N/S	-13 962	-25,67
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-81 370		-83 420	N/S	-17 950	-28,29

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38 436	38 436	N/S	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38 436	38 436	N/S	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-38 436	-38 436	N/S	0,00
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)		1	100,00	-1 -100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	119 806	101 857	N/S	17 949 17,82
RÉSULTAT NET	-119 806 <i>Perte</i>	-101 856 <i>Perte</i>	N/S	-17 950 -17,81
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 078 582		2 078 582	94,50	2 078 582	97,88
TITRES DE PARTICIPATION-TY	2 078 582		2 078 582	94,50	2 078 582	97,88
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	2 078 582		2 078 582	94,50	2 078 582	97,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					705	0,03
FURNISSEURS					705	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 916		41 916	1,91	39 849	1,97
ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVIC	2 076		2 078	0,09	585	0,03
ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	23 840		23 840	1,08	23 264	1,09
ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.A. DE	18 000		16 000	0,73	18 000	0,75
. Autres	69 868		69 868	3,19		
TONG YEN TYH	69 868		69 868	3,19		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 270		3 270	0,15	1 501	0,07
HSBC	2 370		2 370	0,11	769	0,04
BP	900		900	0,04	733	0,03
Charges constatées d'avance						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL (II)	115 054		115 054	5,23	42 055	1,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	5 935		5 935	0,27	7 282	0,34
<i>FRAIS EMISSION EMPRUNTS</i>	5 935		5 935	0,27	7 282	0,34
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 199 570		2 199 570	100,00	2 127 918	100,00

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 300)	5 300	0,24	5 300	0,25
<i>CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE</i>	5 300	0,24	5 300	0,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	683 700	31,08	683 700	32,13
<i>PRIMES D'EMISSION</i>	683 700	31,08	683 700	32,13
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-161 693	-7,34	-59 837	-2,80
<i>REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR</i>	-161 693	-7,34	-59 837	-2,80
Résultat de l'exercice	-119 806	-5,44	-101 856	-4,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	93 028	4,23	54 592	2,57
<i>AMORTISSEMENT DEROGATOIRE</i>	93 028	4,23	54 592	2,57
TOTAL (I)	500 528	22,76	581 898	27,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	826 602	28,43	753 054	39,33
<i>EMPRUNT- BP 431500</i>	313 301	14,24		
<i>EMPRUNT - HSBC 431500</i>	313 301	14,24		
<i>EMPRUNT BP - 431500</i>			375 859	17,86
<i>EMPRUNT HSBC - 431500?</i>			375 859	17,86
<i>INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CRED</i>			1 337	0,06
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 114	0,05		
<i>INTERETS COURUS</i>	1 114	0,05		
. Associés	1 059 478	48,17	748 975	35,20
<i>TONG YEN TYH</i>			174 332	8,19
<i>ASSOCIE-CC KAMBIZ HOLDING</i>	88 168	4,01	88 168	4,14
<i>ASSOCIE-CC BRIMARAL</i>	88 168	4,01	88 168	4,14
<i>ASSOCIE-CC RREI BISCAYNE</i>	294 765	13,40	88 168	4,14
<i>BLACK CODE</i>	803	0,04	133 803	6,29
<i>ASSOCIE-CC PER INTERNATIONAL</i>	292 847	13,31	88 168	4,14
<i>ASSOCIE-CC LDRP</i>	294 727	13,40	88 168	4,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 847	0,54	3 990	0,19
<i>FOURNISSEURS</i>	11 847	0,54	3 990	0,19
Dettes fiscales et sociales				

Kee

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation			
	31/12/2016 (12 mois)		31/12/2015 (12 mois)		absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits					1	100,00	-1	-100,00
<i>PRODUITS DIV.GESTION COURANTE</i>					1	100,00	-1	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)					1	100,00	-1	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			11 621		7 632	N/S	3 989	62,27
<i>HONORAIRES</i>			9 209		4 885	N/S	4 324	88,52
<i>FRAIS ACTES & CONTENTIEUX</i>			534		497	N/S	37	7,44
<i>SERVICES BANCAIRES</i>			1 878		2 250	N/S	-372	-16,52
Impôts, taxes et versements assimilés			67		67	N/S		0,00
<i>CET-CFE-CVAE</i>			67		67	N/S		0,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 347		1 347	N/S		0,00
<i>DOT.AMORT.CHARGE.EXPLOIT A REPARTIR</i>			1 347		1 347	N/S		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges					1	100,00	-1	-100,00
<i>CHARGES DIV.GESTION COURANTE</i>					1	100,00	-1	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)			13 035		9 047	N/S	3 988	44,08
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-13 035		-9 047	N/S	-3 988	-44,07
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			66 336		54 374	N/S	13 962	29,66
<i>INTERETS EMPRUNTS ET DETTES</i>			21 661		25 534	N/S	-3 873	-15,16
<i>INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CR</i>			46 675		28 840	N/S	17 835	61,84
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
Total des charges financières (VI)	68 338	54 374	N/S	13 962	25,68
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-68 338	-54 374	N/S	-13 962	-25,67
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-81 370	-63 420	N/S	-17 950	-28,29
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38 439	38 436	N/S		0,00
<i>DOT.AMORT.DEROGATOIRE</i>	38 436	38 436	N/S		0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	38 436	38 436	N/S		0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-38 436	-38 436	N/S		0,00
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des Produits (I+III+V+VII)		1	100,00	-1	-100,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	119 808	101 857	N/S	17 949	17,62
RÉSULTAT NET	-119 806 Perte	-101 858 Perte	N/S	-17 950	-17,61
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

SAS TONG YEN

1 Bis RUE JEAN MERMOZ

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

certifié conforme à l'original
CP

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	7 700	7 700			2 952	0,14
Fonds commercial	3 049		3 049	0,15	3 049	0,15
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	675 740	89 389	588 351	30,72	632 078	31,03
Installations techniques, matériel & outillage Industriels	193 651	70 575	123 076	6,45	118 902	5,84
Autres immobilisations corporelles	822 151	171 010	651 141	34,11	699 080	34,32
Immobilisations en cours	3 520		3 520	0,18	24 736	1,21
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	128 970	128 970				
Créances rattachées à des participations	303 670	300 388	3 284	0,17	9 843	0,48
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	54 360		54 360	2,85	55 360	2,72
TOTAL (I)	2 192 810	758 031	1 424 780	74,64	1 545 999	75,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	8 141		6 141	0,32		
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 521		35 521	1,86	28 803	1,41
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	130 436		130 436	8,83	75 893	3,73
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	518		518	0,03		
. Personnel	2 028		2 028	0,11		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	45 955		45 955	2,41	36 188	1,78
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	122 501		122 501	6,42	65 139	3,20
. Autres	132 323		132 323	6,93	224 119	11,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	8 609		8 609	0,45	49 740	2,44
Charges constatées d'avance					10 850	0,53
TOTAL (II)	484 032		484 032	25,36	490 833	24,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 878 842	768 031	1 908 811	100,00	2 035 832	100,00

M

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2016		31/12/2015	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	2,00	38 112	1,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 811	0,20	3 811	0,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 444	0,13	2 444	0,12
Report à nouveau	-1 791 374	-93,84	-915 807	-44,95
Résultat de l'exercice	150 967	7,91	-875 567	-42,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	-1 596 040	-1 747 007	-85,78
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 037 980	54,39	1 338 957	85,74
. Découverts, concours bancaires	52 013	2,72	797	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	21 174	1,11		
. Associés	772 098	40,45	782 228	37,42
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 322	59,43	981 058	47,18
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	43 718	2,29	81 065	3,98
. Organismes sociaux	92 940	4,87	87 701	4,31
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	50 153	2,63	12 509	0,61
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	455	0,02	455	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	300 000	15,72	539 071	28,47
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL (IV)	3 504 851	3 763 839	183,77
Ecart de conversion passif				
	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 908 811	100,00	2 036 832	100,00

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	3 200 446		3 200 446	100,00	1 731 809	93,65	1 468 637	84,60
Production vendue services					117 493	8,35	-117 493	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	3 200 446		3 200 446	100,00	1 849 302	100,00	1 351 144	73,06
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			828	0,03			828	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			88 420	2,70	41 320	2,23	45 100	109,15
Autres produits			286	0,01	854	0,04	-368	-56,26
Total des produits d'exploitation (I)			3 287 980	102,74	1 891 278	102,27	1 396 704	73,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)			-6 718	-0,20			-6 718	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			885 158	27,66	438 537	23,71	448 621	101,84
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-8 141	-0,18	93 975	5,08	-100 116	-106,52
Autres achats et charges externes			811 503	25,36	1 040 383	58,26	-228 880	-21,99
Impôts, taxes et versements assimilés			24 504	0,77	19 506	1,05	4 998	25,62
Salaires et traitements			917 688	28,87	734 817	39,73	182 871	24,69
Charges sociales			287 189	8,97	259 039	14,01	28 150	10,87
Dotations aux amortissements sur immobilisations			160 043	5,00	129 572	7,01	30 471	23,52
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			433	0,01	248	0,01	185	74,80
Total des charges d'exploitation (II)			3 073 660	98,04	2 716 077	148,67	357 583	13,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			214 320	6,70	-824 801	-44,59	1 039 121	125,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 183	0,07			2 183	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			2 183	0,07			2 183	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			55 295	1,73	51 570	2,79	3 725	7,22
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			55 295	1,73	51 570	2,79	3 725	7,22
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-53 112	-1,65	-51 570	-2,78	-1 542	-2,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			161 209	5,04	-878 371	-47,38	1 037 580	116,40

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			9 359	0,51	-9 359	-100,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)			9 359	0,51	-9 359	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 241	0,32			10 241	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 555	0,48	-8 555	-100,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 241	0,32	8 555	0,48	1 686	19,71	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 241	-0,31	804	0,04	-11 045	N/S	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 290 163	102,83	1 900 635	102,78	1 389 528	73,11	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 139 196	99,09	2 776 202	150,12	362 904	13,08	
RÉSULTAT NET	150 967	4,72	-875 567	-47,34	1 026 534	117,24	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	7 700	7 700			2 952	0,14
CONCESS BREVETS LICENCES	7 700		7 700	0,40	7 700	0,38
AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		7 700	-7 700	-0,39	-4 748	-0,22
Fonds commercial	3 049		3 049	0,16	3 049	0,15
FONDS COMMERCIAL	3 049		3 049	0,16	3 049	0,15
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	675 740	69 389	588 351	30,72	632 078	31,03
INST.AGENC./CONSTR.S/SOL D'AUTRUI	675 740		675 740	35,40	675 740	33,18
AMORT.AGENC.CONSTRUCTIONS		89 389	-89 389	-4,87	-43 682	-2,13
Installations techniques, matériel & outillage Industriels	193 851	70 575	123 076	6,45	116 902	5,84
MATERIEL INDUSTRIEL	170 528		170 528	8,93	141 018	6,92
VAISSELLE	23 122		23 122	1,21	23 122	1,14
AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		60 400	-60 400	-3,15	-41 203	-2,01
AMORT VAISSELLE		10 175	-10 174	-0,52	-4 038	-0,19
Autres immobilisations corporelles	622 151	171 010	651 141	34,11	699 080	34,32
INSTAL./AGENC.DIVERS	373 875		373 875	19,59	335 787	16,49
MOBILIER	448 276		448 278	23,48	448 276	22,01
AMORT.AG CONS DIVERS		73 562	-73 582	-3,84	-32 484	-1,58
AMORT. MOBILIER		97 448	-97 448	-5,10	-52 499	-2,57
Immobilisations en cours	3 520		3 520	0,18	24 736	1,21
AUTRES IMMOB CORPORELLES EN COURS	3 520		3 520	0,18	24 736	1,21
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	128 970	128 970				
TITRES DE PARTICIPATION	128 970		128 970	6,76	128 970	6,33
DEPR. TITRES DE PARTICIPATION		128 970	-128 970	-6,75	-128 970	-6,32
Créances rattachées à des participations	303 670	300 368	3 284	0,17	9 643	0,48
CREANCES PART.OBELISQUE	303 670		303 670	15,91	310 229	15,23
DEPR. CREANCES PARTICIPATION		300 368	-300 368	-15,73	-300 368	-14,74
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	54 360		54 360	2,85	55 360	2,72
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	54 360		54 360	2,85	55 360	2,72
TOTAL (I)	2 192 810	768 031	1 424 780	74,64	1 545 999	75,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	8 141		8 141	0,32		
STOCK FOURNITURES MAGASIN	6 141		6 141	0,32		
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 521		35 521	1,86	28 803	1,41
STOCK DE MARCHANDISES	35 521		35 521	1,86	28 803	1,41
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	130 438		130 438	6,83	75 993	3,79
CLIENTS	130 438		130 438	6,83	1 332	0,07
CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES					74 661	3,87

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	518		518	0,03		
FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	518		518	0,03		
. Personnel	2 028		2 028	0,11		
PERS REMUNERATIONS DUES	2 028		2 028	0,11		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	45 955		45 955	2,41	38 188	1,78
ETAT IMPOTS S/BENEFICES	45 955		45 955	2,41	36 188	1,78
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	122 501		122 501	6,42	85 139	3,20
ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS	3 865		3 865	0,20		
ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	118 638		118 638	6,22	60 196	2,98
ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER					4 843	0,24
. Autres	132 323		132 323	6,93	224 119	11,00
FOURN EMBALLAGES A RENDRE	79		79	0,00		
FOURN RRR A OBTENIR	129 600		129 600	6,78		
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 885		1 885	0,10	49 627	2,44
TY HOLDING (TY)					174 332	8,58
DEBITEURS-CREDITEURS DIV	759		759	0,04		
DEBITEUR-CREDITEUR DIVERS					160	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	8 809		8 609	0,45	49 740	2,44
CHEQUES A ENCAISSER					278	0,01
AMEX A ENCAISSER					10 583	0,52
CLIENTS EN COMPTE	2 091		2 091	0,11	2 151	0,11
HSBC					7 572	0,37
BP					4 184	0,21
BNP					50	0,00
CAISSE	6 518		6 518	0,34	24 823	1,22
Charges constatées d'avance					10 850	0,53
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					10 850	0,53
TOTAL (II)	484 032		484 032	25,38	490 833	24,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 678 842	768 031	1 908 811	100,00	2 036 832	100,00

Période du 01/01/2016 eu 31/12/2016

BILAN PASSIF
 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2016		31/12/2015	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou Individuel (dont versé : 38 112)	38 112	2,00	38 112	1,87
<i>CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE</i>	38 112	2,00	38 112	1,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 811	0,20	3 811	0,19
<i>RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE</i>	3 811	0,20	3 811	0,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 444	0,13	2 444	0,12
<i>AUTRES RESERVES</i>	2 444	0,13	2 444	0,12
Report à nouveau	-1 791 374	-93,64	-915 807	-44,95
<i>REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR</i>			-915 807	-44,95
<i>REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR</i>	-1 791 374	-93,64		
Résultat de l'exercice	150 987	7,91	-875 567	-42,98
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	-1 598 040	-1 747 007	-85,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 037 980	54,38	1 338 957	65,74
<i>EMPRUNT BP 525000</i>	380 874	19,94	457 008	22,44
<i>EMPRUNT HSBC 525000</i>	406 373	21,29	481 949	23,66
<i>EMPRUNT KAMBIZ HOLDING</i>	250 000	13,10	400 000	19,64
<i>INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT</i>	934	0,05		
. Découverts, concours bancaires	52 013	2,72	797	0,04
<i>HSBC</i>	24 665	1,29		
<i>BP</i>	26 551	1,39		
<i>INTERETS COURUS</i>	797	0,04	797	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	21 174	1,11		
<i>INT COURUS/AUTRES EMPRUNTS ET DETTES</i>	21 174	1,11		
. Associés	772 098	40,45	762 228	37,42
<i>BLACK CODE (TY)</i>	702 228	39,79	782 228	37,42
<i>TY HOLDING (TY)</i>	69 868	3,66		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 134 322	59,43	961 056	47,18
<i>FOURNISSEURS</i>			690 344	33,89
<i>FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV</i>	1 107 787	58,04		
<i>FOURN FACTURES NDN PARVENUES.</i>	26 535	1,39	270 712	13,29

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

BILAN PASSIF
 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	43 718	2,29	81 065	3,98
PERS REMUNERATIONS OUES			41 374	2,03
DIVERS SALAIRES	4 796	0,25	4 796	0,24
PERS CONGES A PAYER	38 922	2,04	34 895	1,71
. Organismes sociaux	92 940	4,87	87 701	4,31
URSSAF	34 616	1,81	30 398	1,49
KLESIA RETRAITE	15 334	0,80	20 003	0,99
KLESIA PREVOYANCE-MUTUELLE	4 161	0,22	3 361	0,17
CPMS - MUTUELLE CADRE	721	0,04		
ORG.SOC. CONGES A PAYER	15 868	0,82	15 204	0,75
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER			18 715	0,92
ORG SOC - TAXE APPRENTISSAGE	5 547	0,29		
ORG SOC - FPC	10 403	0,54		
ORG SOC - EFFORT CONSTRUCTION	3 803	0,20		
AGEFIPH	2 785	0,15		
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	50 153	2,83	12 509	0,81
ETAT TVA A DECAISSER	17 503	0,92		
ETAT TAXES SUR C.A. COLLECTEES			12 509	0,81
ETAT TVA COLLECTEE 20%	12 941	0,68		
ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	19 709	1,03		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	455	0,02	455	0,02
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	455	0,02	455	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	300 000	15,72	539 071	28,47
DEBITEURS-CREDITEURS DIV			1 166	0,06
ROXANNE (TY)			57 805	2,84
9 MONT THABOR (TY)	270 000	14,14	350 000	17,18
LA TRUFFE NOIRE (TY)			30 000	1,47
BLACK CODE EVENT (TY)	30 000	1,57	100 000	4,91
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 504 851	183,61	3 783 839	185,77
(V)				
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 908 611	100,00	2 036 832	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	3 200 446		3 200 448	100,00	1 731 809	93,85	1 468 637	84,80
VENTES PF A 10%	2 745 207		2 745 207	85,78	1 430 479	77,35	1 314 728	91,91
VENTES PF A 20%	455 238		455 238	14,22	301 330	16,29	153 808	51,08
Production vendue services					117 493	6,35	-117 493	-100,00
PREST.DE SERVICES A 20%					117 493	6,35	-117 493	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	3 200 446		3 200 446	100,00	1 849 302	100,00	1 351 144	73,06
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			828	0,03			828	N/S
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			828	0,03			828	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			88 420	2,70	41 320	2,23	45 100	100,15
TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			44 281	1,38			44 281	N/S
AV.NATURE NOURRITURE-LOG			39 177	1,22	34 157	1,85	5 020	14,70
TRANSFERT CHARGES DIVERSE			2 663	0,08	7 163	0,39	-4 500	-62,81
TRANSFERT CHARGES-REF EXO			300	0,01			300	N/S
Autres produits			288	0,01	654	0,04	-368	-58,28
PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			288	0,01	654	0,04	-368	-58,28
Total des produits d'exploitation (I)			3 287 980	102,74	1 891 278	102,27	1 395 704	73,85
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)			-6 718	-0,20			-6 718	N/S
VARIAT.STOCK MARCHANDISES			-6 718	-0,20			-6 718	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			885 158	27,66	438 537	23,71	448 621	101,64
ACHATS VIANDES			75 014	2,34	59 931	3,24	15 083	25,17
ACHATS POISSONS			381 550	11,82	157 661	8,53	223 889	142,01
ACHATS FRUITS ET LEGUMES			68 505	2,08	33 825	1,82	32 880	97,78
ACHATS DESSERTS			31 437	0,98	8 605	0,47	22 832	265,33
ACHATS RIZ-DIVERS			119 585	3,74	67 107	3,63	52 478	78,20
ACHATS HUILES			10 932	0,34	5 975	0,32	4 957	82,98
ACHATS VINS			93 813	2,93	47 529	2,57	46 284	97,38
ACHATS ALCOOL			8 564	0,21	3 796	0,21	2 768	72,92
ACHATS BOISSONS CHAUDES			12 424	0,39	5 278	0,29	7 145	135,35
ACHATS BOISSONS FROIDES			36 349	1,14	21 158	1,14	15 191	71,80
ACHATS BIERES			2 690	0,08	540	0,03	2 150	398,15
ACHATS SAKE			28 682	0,90	12 327	0,67	16 355	132,88
CHAMPAGNE			19 174	0,60	15 003	0,81	4 171	27,60
FRAIS ACCESSOIRES SUR ACHAT			438	0,01			438	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-8 141	-0,18	93 875	5,08	-100 116	-108,52
VARIAT.STOCKS MAT.PREMIERES					93 875	5,08	-93 875	-100,00
VARIAT.STOCKS AUTRES APPROVISIONNEMENTS			-8 141	-0,18			-8 141	N/S
Autres achats et charges externes			811 503	25,38	1 040 383	58,28	-228 880	-21,99
EDF GDF EAUX			10 669	0,33	22 024	1,19	-11 355	-51,55
EDF-GAZ			25 479	0,80	11 778	0,64	13 701	118,33
ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT			7 032	0,22			7 032	N/S
FRAIS RESTAUR.(FLEURS+DIV			3 630	0,11	8 727	0,36	-3 097	-46,63
MATERIEL DE SALLE			17 930	0,56	4 645	0,25	13 285	288,01
PRODUITS D'ENTRETIEN			20 670	0,65	11 230	0,61	9 440	84,08
PRODUITS DE MAINTENANCE			8 023	0,18	8 871	0,38	-648	-9,70
ACHATS PONCTUELS					6 048	0,33	-6 048	-100,00
ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES					4 128	0,22	-4 128	-100,00
VET.TRAVAIL DEDUCTIBLE					4 453	0,24	-4 453	-100,00
SOUS-TRAITANCE GENERALE			3 868	0,12			3 868	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
SERVICE VOITURIER	12 178	0,38			12 178	N/S	
LOCATIONS IMMOBILIERES	145 679	4,55	161 189	0,72	-15 510	-9,61	
LOYER AUTRES	1 768	0,08	7 980	0,43	-8 212	-77,83	
LOCATION TEXTILE-BLANCHISSERIE	24 437	0,76	24 794	1,34	-357	-1,43	
LOCATION BOX -SALLE	322	0,01			322	N/S	
LOCATION TERMINAL CB /CAISSE E	2 163	0,07	6 881	0,37	-4 718	-68,88	
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	1 075	0,03	2 078	0,11	-1 003	-48,28	
ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	7 815	0,24	8 194	0,44	-379	-4,62	
MAINTENANCE	8 193	0,26	8 041	0,33	2 152	35,62	
PRIMES D'ASSURANCES	5 378	0,17	5 167	0,28	211	4,08	
SECURITE			10 248	0,53	-10 248	-100,00	
PERSONNEL DETACHE PRETE A L'ENTREPRISE	132 108	4,13	68 133	3,68	63 975	83,90	
COM ET COURTAGES SUR VENTES	451	0,01	7 288	0,39	-6 837	-83,80	
HONORAIRES	42 169	1,32	43 246	2,34	-1 077	-2,48	
HONORAIRES-MFEES	260 828	8,15	499 672	27,02	-238 846	-47,79	
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	85	0,00	8	0,00	57	712,50	
ANNONCES ET INSERTIONS			32 618	1,78	-32 618	-100,00	
CADEAUX A LA CLIENTELE	470	0,01			470	N/S	
CATALOGUES ET IMPRIMES	1 660	0,05	5 410	0,29	-3 750	-69,31	
POURBOIRES DONS COURANTS	1 030	0,03	2 772	0,15	-1 742	-62,83	
TRANSPORTS S/ACHATS	103	0,00	428	0,02	-323	-75,61	
TRANSPORTS DE BIENS ENTRE ETABLISSEMENTS			372	0,02	-372	-100,00	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 418	0,04	8 330	0,45	-6 914	-82,99	
FRAIS DE OEMENAGEMENT			6 051	0,33	-6 051	-100,00	
RECEPTIONS	11 181	0,35	17 619	0,95	-6 438	-36,63	
FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS			204	0,01	-204	-100,00	
FRAIS POSTAUX	1 725	0,05	3 236	0,17	-1 511	-48,68	
FRAIS SUR TITRES	42 377	1,32	20 178	1,09	22 199	110,02	
AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES	10 387	0,32	14 279	0,77	-3 892	-27,39	
CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 246	0,04	267	0,01	979	268,67	
Impôts, taxes et versements assimilés	24 504	0,77	19 508	1,05	4 998	25,62	
IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE			4 835	0,26	-4 835	-100,00	
IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	8 870	0,27	7 895	0,43	775	9,62	
IMPOTS PARTICIP.EFFORT CONSTRUCTION	3 803	0,12	3 199	0,17	604	16,88	
IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APPREN	5 547	0,17			5 547	N/S	
VERSEM.AGEFIPH HANDICAP.	2 785	0,09	2 845	0,15	-60	-2,10	
CFE-CVAE	2 886	0,09	-313	-0,01	3 199	N/S	
IMPOTS TAXES FONCIERES			-241	-0,00	241	-100,00	
IMPOTS LOCAUX AUTRES	101	0,00	552	0,03	-451	-81,68	
IMPOTS TAXES DIVERSES	713	0,02	734	0,04	-21	-2,85	
Salaires et traitements	817 688	28,87	734 817	39,73	182 871	24,89	
SALAIRES APPOINTEMENTS	849 713	29,55	711 527	38,46	138 186	19,42	
PERS CONGES PAYES	4 027	0,13	13 478	0,73	-9 451	-70,11	
PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 703	0,15			4 703	N/S	
INOEMNITES TRANSACTIONNELLES	35 000	1,09			35 000	N/S	
PERS INOEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	878	0,03			878	N/S	
INO.TRANSPORT			4 338	0,23	-4 338	-100,00	
IND.DE LICENCIEMENT	23 367	0,73	5 478	0,30	17 891	328,72	
Charges sociales	287 189	8,97	259 039	14,01	28 150	10,87	
PERS COTISATIONS A L'URSSAF	236 491	7,39	236 765	12,80	-274	-0,11	
COTISATIONS RETRAITES	48 506	1,52	42 762	2,31	5 744	13,43	
COTISATIONS PREVOYANCE-MUT	8 752	0,27	6 507	0,35	2 245	34,50	
PERS COTISATIONS AUX ASSEDIQ	36 029	1,13			36 029	N/S	
VAR.CHARGES S/CONGES PAYE	364	0,01	5 823	0,31	-5 459	-93,74	
PERS MEOECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	3 003	0,09	3 369	0,18	-366	-10,85	
CICE	-45 955	-1,43	-38 188	-1,95	-9 767	-28,98	
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	160 043	8,00	129 572	7,01	30 471	23,52	
DOT.AMORT.IMMO INCORPORELLES	2 952	0,09	3 850	0,21	-898	-23,31	
DOT.AMORT.IMMO CORPORELLES	157 091	4,91	125 722	6,80	31 369	24,95	
Dotations aux provisions sur immobilisations							

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	433 0,01	248 0,01	185	74,60
CHARGES DIV.GESTION COURANTE	433 0,01	248 0,01	185	74,60
Total des charges d'exploitation (II)	3 073 660 98,04	2 718 077 148,87	357 583	13,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	214 320 8,70	-824 601 -44,59	1 039 121	125,98
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	2 183 0,07		2 183	N/S
AUTRES PROD.FINANCIERS	2 183 0,07		2 183	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	2 183 0,07		2 183	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	55 295 1,73	51 570 2,79	3 725	7,22
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	27 025 0,84	14 904 0,81	12 121	81,33
INTERETS SUR EMPRUNT HSBC		15 032 0,81	-15 032	-100,00
INTERETS AUTRES DETTES	28 270 0,88	21 634 1,17	6 636	30,67
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	55 295 1,73	51 570 2,79	3 725	7,22
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-53 112 -1,85	-51 570 -2,78	-1 542	-2,88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	161 209 5,04	-876 371 -47,38	1 037 580	118,43
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		9 359 0,51	-9 359	-100,00
EXCEPT PRODUITS CESS ELEM ACTIF CEDES		8 483 0,46	-8 483	-100,00
EXCEPT AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		876 0,05	-876	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		9 359 0,51	-9 359	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 241 0,32		10 241	N/S
EXCEPT PENALITES ET AMENDES	450 0,01		450	N/S
EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	9 791 0,31		9 791	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 555 0,46	-8 555	-100,00
VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS		8 283 0,45	-8 283	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		272 0,01	-272	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 241 0,32	8 555 0,46	1 686	19,71
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-10 241 -0,31	804 0,04	-11 045	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 200 163	102,80	1 900 635	102,78	1 389 828	73,11	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 139 196	98,00	2 776 202	180,12	362 996	13,08	
RÉSULTAT NET	150 967	4,72	-875 567	-47,34	1 026 534	117,24	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

ANNEXE 3

Valorisation de la Société Absorbée et de la Société Absorbante

1. METHODE D'EVALUATION DES PARITES

1.1. Critère de valorisation des deux sociétés

Compte tenu de l'activité des Parties, les méthodes de valorisations suivantes semblent applicables pour valoriser ces sociétés :

1.2. Calcul de la Parité d'échange

a) Valeur de l'action de TY Holding

La valeur réelle de TY Holding correspond au montant de son actif net corrigé calculé sur la base d'une situation intermédiaire au 30 septembre 2017, comme suit :

Actif net corrigé ("ANR")		
	<i>Actif net comptable</i>	427 531
	<i>VNC des titres TY SAS</i>	-2 078 582
	<i>Valeur actuelle des titres TY SAS</i>	2 911 651
	<i>QP titres TY SAS</i>	58,48%
	<i>Dette senior de la holding</i>	530 148
Total (€)		1 790 748

La valeur de l'action TY Holding s'établit ainsi à :

1.790.748 euros / 5.300 actions = 337,88 euros par action.

b) Valeur de l'action de Tong Yen

La valeur réelle de Tong Yen correspond à la valeur d'entreprise calculée sur la base d'une situation intermédiaire au 30 septembre 2017 et diminuée du montant de la dette nette au 30 septembre 2017, comme suit :

Valeur des titres - 100%		4 978 883
		(A+B)
- Valeur d'entreprise (A)		5 810 000
	<i>Multiple de CA - Arrondi</i>	1,66
	<i>Multiple de CA</i>	1,6620
	<i>Chiffre d'affaires</i>	3 500 000
- Dette financière nette au 30 sept 2017 (B)		-831 117
	<i>Dépôts de garantie versés</i>	54 360
	<i>Créance d'IS</i>	43 372
	<i>Disponibilités & VMP</i>	131 814
	<i>Emprunts</i>	-670 870
	<i>Concours bancaires et intérêts</i>	-1 207
	<i>Compte courants groupe</i>	42 150
	<i>PIDR</i>	-57 905
	<i>Dette fournisseurs > 90 jours</i>	-106 233

Dette senior de la holding

-530 148

IDA

263 550

La valeur de l'action Tong Yen s'établit ainsi à :

4.978.883 euros / 4.817.000 actions = **1,03 euro** par action.

c) Détermination de la parité d'échange

La parité d'échange arrondie s'établit dès lors à 328,0388 actions Tong Yen pour 1 action TY Holding.

Tong Yen émettra donc des actions nouvelles aux fins de rémunérer les associés de TY Holding, le nombre d'actions à émettre étant de

Actions à créer :

Le nombre d'actions à créer est de :

5.300 actions x 328,0388 = 1.738.605 actions

La valeur nominale des actions est de : 0,01353 €

La valeur des actions (arrondi) à créer est de :

1.738.605 actions x 0,01353 = 23.523,32565 €

1.3. Prime de fusion

La fusion engendre une prime de fusion équivalente à la différence entre l'actif net à transmettre et le montant de l'augmentation en capital soit :

Actif Net Transmis :	500.528 €
Augmentation de Capital :	23.523,32565 €
Prime de fusion :	477.004,6744 €